

Date de dépôt : 13 octobre 2014

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une adaptation urgente de la longueur des feux piétons au carrefour route de Ferney – chemin du Pommier

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous l'aimable présidence de M. Spuhler, la Commission des pétitions s'est penchée à deux reprises sur la pétition demandant une adaptation de la longueur des feux piétons au carrefour de la route de Ferney : la première fois en date du 29 septembre 2014 pour l'audition des pétitionnaires ; puis le 6 octobre pour entendre la commune du Grand-Saconnex par la voix d'un de ses conseillers administratifs.

M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC, a assisté aux séances. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

1. Présentation

Le feu vert du passage piétons, que les enfants de l'Ecole La Tour et de l'Ecole du Pommier traversent pour aller à la piscine, au centre de loisirs, au parc du Château et aux salles de cours de musique, est trop bref. Cela handicape en plus les personnes âgées et celles à mobilité réduite. En outre, les classes doivent se serrer sur l'îlot central avant de terminer la traversée de la route. Cette pétition demande d'allonger le temps de passage à cet endroit.

2. Audition des pétitionnaires : M^{me} Sandra Bize et M. Francisco Bradley

M^{me} Bize explique que cette pétition a été rédigée suite à une rencontre informelle entre habitants pour évoquer les problèmes rencontrés pour traverser la route entre le carrefour de la route de Ferney et le chemin du Pommier. Différents documents ont été préparés à l'attention des commissaires [cf. annexe]. Le carrefour en question voit d'une part la route de Ferney et de l'autre le chemin qui mène de la place des Nations en direction de la France et de l'autoroute. Cet axe coupe en deux la commune et connaît un fort trafic pendulaire à l'instar de nombreuses communes genevoises. La moyenne annuelle indique dans chaque sens 6 041 véhicules.

L'établissement scolaire qui se trouve dans le quartier du Pommier compte plus de 700 élèves, élèves qui doivent emprunter ce carrefour pour se rendre à la piscine ou à la patinoire. Les infrastructures sont réparties entre les deux côtés de cette route.

Il existe deux points de passages : le carrefour qui se trouve au chemin du Pommier et celui de la place de Carantec. Mais ce passage piétons ne permet pas non plus de faire traverser cette place à des personnes à mobilité réduite. Le feu vert dure seize secondes pour traverser une route à deux axes, et il clignote au bout de huit secondes. Il est donc nécessaire de faire courir les enfants. Or il existe un îlot sur lequel l'arrêt est obligatoire dans l'un des sens de traversée.

La pétition demande une adaptation urgente de ce carrefour, simplement **en augmentant le temps du feu pour permettre la traversée dans des conditions acceptables**, avec une onde verte n'obligeant pas à s'arrêter sur cet îlot.

M. Bradley, conseiller municipal Vert, déclare que l'axe de la route de Ferney est pour le moment en réseau 1 puisqu'il permet d'accéder à l'autoroute. Lorsque la route des Nations sera terminée, le chantier du tram débutera et la route de Ferney sera placée en réseau secondaire, ce qui implique qu'un certain nombre de mesures pourraient être prises. Pour le moment, le projet de la route des Nations en est aux forages, et on envisage à l'horizon 2015-2016 sa réalisation. Le tram n'arrivera probablement qu'en 2021 ou en 2022, soit dans huit ans au plus tôt, le temps d'une scolarité primaire. Le bus 5 s'arrête juste en-dessous de la place du Château, et quinze adultes se retrouvent sur l'îlot central de quelques mètres carrés... On déplore un manque de sécurité.

M. Bradley rappelle que la commune du Grand-Saconnex abrite 12 000 habitants. Cette population se montait à 6 000 dans les années 60 mais

la création notamment du quartier du Pommier a largement accru la démographie. Le Grand-Saconnex est donc devenu une ville. Sur cet axe, la route se resserre sur le haut, aux Morillons, et à la sortie de cette route les automobilistes ont envie d'avancer mais se retrouvent dans des bouchons. Cet endroit est donc très tendu mais pas à toutes les heures de la journée ; il conviendrait de différencier les heures de régulation de ces feux, en prenant en compte les moments durant lesquels les enfants doivent traverser.

M^{me} Bize ajoute que tous les trottoirs d'accès à ce carrefour mesurent au maximum 1,20 mètre, barrière comprise. Il est ainsi parfois impossible de croiser et il est de temps à autre nécessaire de descendre sur la route pour pouvoir le faire. Cette pétition a fait l'unanimité car tout le monde rencontre des problèmes à ce passage. Certaines classes hésitent à se rendre à la patinoire car les maîtresses ont peur de traverser cet axe.

La discussion qui suit met en exergue plusieurs points :

- Il y a 10 ans, on avait déjà évoqué la possibilité d'un passage surélevé.
- Une motion a été proposée au Conseil municipal pour demander un passage piétons supplémentaire entre la place de Carantec et le carrefour en question.
- Les flux sont faits pour privilégier la circulation automobile, une députée (S) ne croit pas que modifier les feux soit si simple.
- La situation est particulièrement problématique pour les classes qui n'ont pas d'espace pour l'attente, et la traversée en cortège n'est pas pratique.
- Selon un député (MCG), la solution proposée dans la pétition de rallonger le feu vert est le seul objectif, alors que la motion pourrait envisager d'autres alternatives à long terme comme une passerelle.
- Cela est un problème récurrent à Genève pour les personnes âgées et les enfants.
- Les pétitionnaires proposent d'augmenter les seize secondes, mais ils ne seraient pas satisfaits d'une augmentation de cette durée tout en voyant une diminution du nombre de traversées.

Discussion de la commission à la suite de cette première audition

Un député (PLR) propose d'auditionner la commune du Grand-Saconnex. Il trouve qu'il est étonnant que rien n'ait encore été fait avec la motion qui a été déposée il y a une année.

Un député (UDC) se déclare surpris du temps d'attente et il rappelle que la moyenne d'attente est de 120 secondes pour un piéton ou une voiture. Il souligne que c'est une limite qui est admise depuis des années. Cela étant, il

est favorable à cette pétition et il serait d'accord de la renvoyer au Conseil d'Etat. Il ne croit pas qu'il soit utile de renvoyer cette pétition à la commune puisque ce problème est de nature cantonale. Le système informatique qui gère les feux est complètement dépassé. La DGM travaille par axe et il faudrait donc reprendre toute la régulation depuis la place des Nations, voire même de la rue de Lausanne, jusqu'à la douane de Ferney. Il signale ensuite qu'il aimerait obtenir des chiffres sur le nombre d'accidents impliquant des piétons sur le passage piétons et pense qu'un simple courrier suffirait. Il suggère également l'audition de la direction générale de la mobilité pour obtenir des explications sur la problématique des feux, ce qui permettrait de se rendre compte qu'elle n'est pas si simple.

Un député (Ve) déclare qu'une audition de la commune serait utile mais certainement pas le renvoi à cette entité de la pétition. L'audition de la direction générale de la mobilité serait également nécessaire pour connaître les possibilités techniques.

Un député (MCG) propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il ne croit pas que la commission ait à entrer dans des détails techniques.

Un autre député (MCG) remarque que, dans un monde idéal, ce serait sans doute à la commune de s'occuper de ce genre de chose, mais qu'il en va dans ce cas d'un intérêt cantonal.

Un député (S) rappelle que la Commission des pétitions a été mise en place par le Grand Conseil pour traiter les pétitions qui lui sont envoyées et pas pour s'en débarrasser avant de les avoir étudiées.

La commission refuse pour l'instant de l'envoyer au Conseil d'Etat et décide d'auditionner la commune du Grand-Saconnex et la direction générale des transports.

3. Audition de M. Jean-Marc Comte, conseiller administratif de la commune du Grand-Saconnex

M. Comte déclare alors que la route de Ferney est une route cantonale pénétrante à Genève, une route extrêmement chargée. Les représentants du département indiquent avoir peu de marge de manœuvre. Cependant, le Conseil administratif aimerait que les pétitionnaires soient entendus, notamment pour permettre aux écoliers venant du quartier du Pommier de traverser cette route de manière sécurisée. Les pétitionnaires estiment, avec pertinence, que les enfants devraient pouvoir traverser en une seule fois cette route sans devoir faire un arrêt sur l'îlot central.

Cette route voit tous les jours près de 30 000 véhicules et la commune du Grand-Saconnex a demandé, il y a plusieurs années déjà, qu'elle ait une meilleure fluidité afin de limiter le trafic de transit à travers les quartiers. Des mesures ont été prises mais cette fluidité ne peut guère être garantie en imposant de nouveaux passages piétons. Sans doute une meilleure gestion des feux serait-elle bienvenue.

Les pétitionnaires ne se sont pas adressés à la commune. Le Conseil administratif a cependant demandé l'ajout d'un passage piétons suite à la réclamation de certains conseillers municipaux. Une augmentation de la longueur du feu vert de 1 à 2 secondes a fait l'objet d'une très longue discussion avec la direction générale des transports, et ce depuis de nombreux mois. Le mieux serait de synchroniser la traversée complète de cette route.

Il apparaît dans la discussion que :

- Le Conseil administratif essaye de discuter à chaque fois que quelqu'un est d'accord de l'entendre ; les doléances sont envoyées au département qui les renvoie aux services concernés, raison pour laquelle c'est la direction générale des transports qui est l'interlocuteur naturel.
- On songe à faire passer dans un tunnel, sous le Grand-Saconnex, le trafic collecté sur la route de Ferney, route qui sera alors déclassée en route secondaire ; le tram devrait suivre sur la route des Nations.

4. Discussion de la commission et vote final

Un député (PLR) observe être en faveur de renvoyer directement cet objet au Conseil d'Etat. Malgré la décision de la dernière fois, il se demande ce que la direction générale des transports pourra apprendre de plus à la commission. Un renvoi au Conseil d'Etat s'impose maintenant.

Une députée (S) se demande s'il n'y aurait pas d'autres solutions que les temps de passage, en déplaçant le passage piétons par exemple. Elle pense que c'est la Direction générale des transports qui est capable de répondre à cette remarque.

Un député (UDC) se déclare aussi en faveur du renvoi de cet objet au Conseil d'Etat, comme il l'avait mentionné lors de la dernière séance. Il observe toutefois que l'audition de la direction générale des transports démontrera qu'il est difficile de modifier le minutage des feux.

Un député (MCG) est étonné par le pouvoir que la direction générale des transports prend progressivement. Il ajoute qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat qui gèrera au mieux cette requête.

Un député (S) pense qu'il serait intéressant de connaître les problèmes causés par le minutage des feux. Il ne croit pas que ce soit la dernière fois qu'une demande allant dans ce sens est formulée.

Une députée (EAG) déclare que cette audition de la DGT permettrait de savoir si l'inertie qu'il est possible d'observer provient du Conseil d'Etat ou de la direction générale des transports. Elle ajoute qu'il serait également possible de connaître quelles sont les directives du département en la matière, ceci afin de comprendre les processus en jeu.

Le Président passe alors au vote pour supprimer l'audition de la DGT :

En faveur : 9 (4 PLR, 2 UDC, 1 PDC, 2 MCG)

Non : 5 (3 S, 1 EAG, 1 Ve)

Abstention : 1 (1 MCG)

Le Président passe alors au vote du renvoi de la pétition 1915 au Conseil d'Etat :

En faveur : 15 (4 PLR, 2 UDC, 1 PDC, 3 MCG, 3 S, 1 EAG, 1 Ve)

A l'unanimité, le renvoi au Conseil d'Etat est accepté.

Pétition (1915)

pour une adaptation urgente de la longueur des feux piétons au carrefour route de Ferney – chemin du Pommier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le passage piéton qui mène les enfants des écoles La Tour et Pommier à la piscine, au centre de loisirs, au parc du Château, aux salles de cours de musique, voir au-delà vers le village et vice-versa pour les enfants du village devant rejoindre le quartier du Pommier, dure 16 petites secondes (mesures prises 5 fois le 12 mai 2014 à 9h15).

Le temps d'attente varie de 36 secondes à plus d'une minute (suivant à quelle phase la circulation se trouve) ce qui incite nombre d'usagers des TPG à traverser sans attendre le vert. De plus, il est emprunté toute l'année par des classes qui doivent se serrer sur l'îlot central avant de finir la traversée par un second passage très court qui se déclenche pour 50 secondes.

En l'état, ce passage est impraticable par les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les classes, puisqu'il se met à clignoter après 8 secondes.

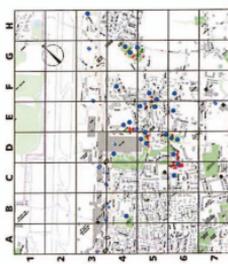
Les soussignés demandent un allongement conséquent de la durée des feux piétons (permettant de franchir la route sans avoir à tirer les enfants par la main ou à courir), ainsi que l'aménagement d'une onde verte piétonne. Le tram ne venant déclasser cet axe qu'en 2021, il est urgent d'agir maintenant.

N.B. 156 signatures
*Les habitants du Grand-
Saconnex
p.a. Madame Sandra Bize
36 rue du Sonnex
1218 Le Grand-Saconnex*

Ville du Grand-Saconnex



Plan de la commune



Notice sur la commune du Grand-Saconnex

Surface: 4,58 km²
Nom des habitants: Saconnaisiens
Population au 1^{er} janvier 2011: 11 728 habitants

La commune du Grand-Saconnex est, en grande partie, occupée par des constructions bâties au cours de la dernière décennie. Le Grand-Saconnex est une commune à caractère résidentiel, le Grand-Saconnex est une entité villageoise avec ses commerces et ses établissements publics, indispensables à la vie quotidienne.

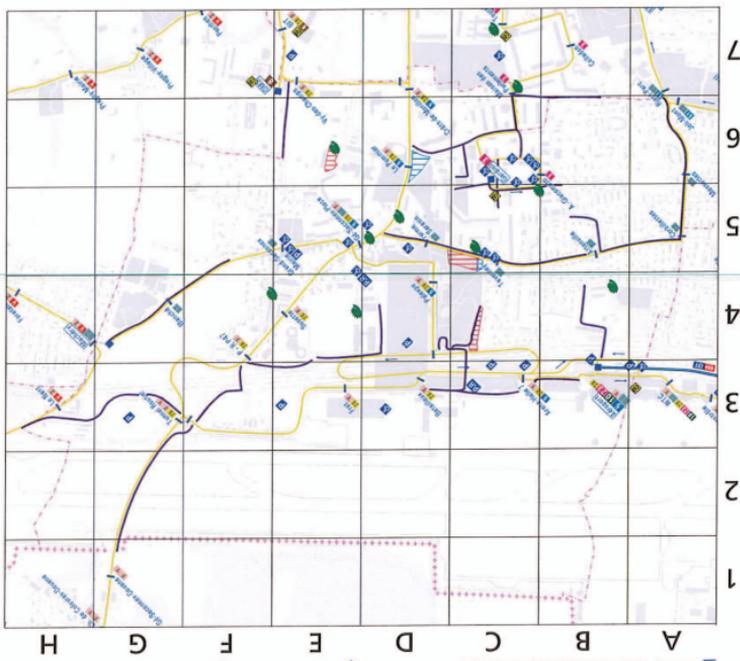
La zone agricole restant contribue au maintien d'un équilibre harmonieux entre constructions et nature. Les espaces verts et les lieux de détente sont nombreux, répartis autour des zones à plus forte densité. Les parcs, vestiges des grands domaines, constituent un trait d'union vivant entre le passé et l'avenir.

Jumelés depuis 1976 à la ville bretonne de Carantec, le Grand-Saconnex a réussi à concrétiser un idéal de communication et d'ouverture par une marque ocellée de fraternité européenne. De nombreuses organisations internationales se trouvent à proximité de son territoire.

Pour les sportifs, la commune met à disposition une infrastructure de qualité qui permet la pratique de nombreux sports. De même, deux salles de spectacles et de réunions offrent la possibilité d'organiser des activités culturelles et sociales.

La commune est reliée au réseau ferroviaire et aux lignes aériennes par l'aéroport international de Genève ainsi qu'au réseau autoroutier. Joutant Geneva Philaup, une zone de développement industriel offre au dynamisme des initiatives généroses une possibilité d'expansion.

Grand-Saconnex, 2011



- TRANSPORTS PUBLICS
- Lignes de bus TPG
- Arrêts avec numéros des lignes de passage
- Arrêts terminus avec numéros de lignes
- DÉCHÈTTERIES - ECO-POINTS
- PARCS À CHIENS
- INTERDITS AUX CHIENS

Légendes

- Limite d'Etat
- Limite communale
- Points cyclables
- Bâtiments
- Eglise
- Bureau de poste
- Parcs publics, promenades, terrains de sports et forêts

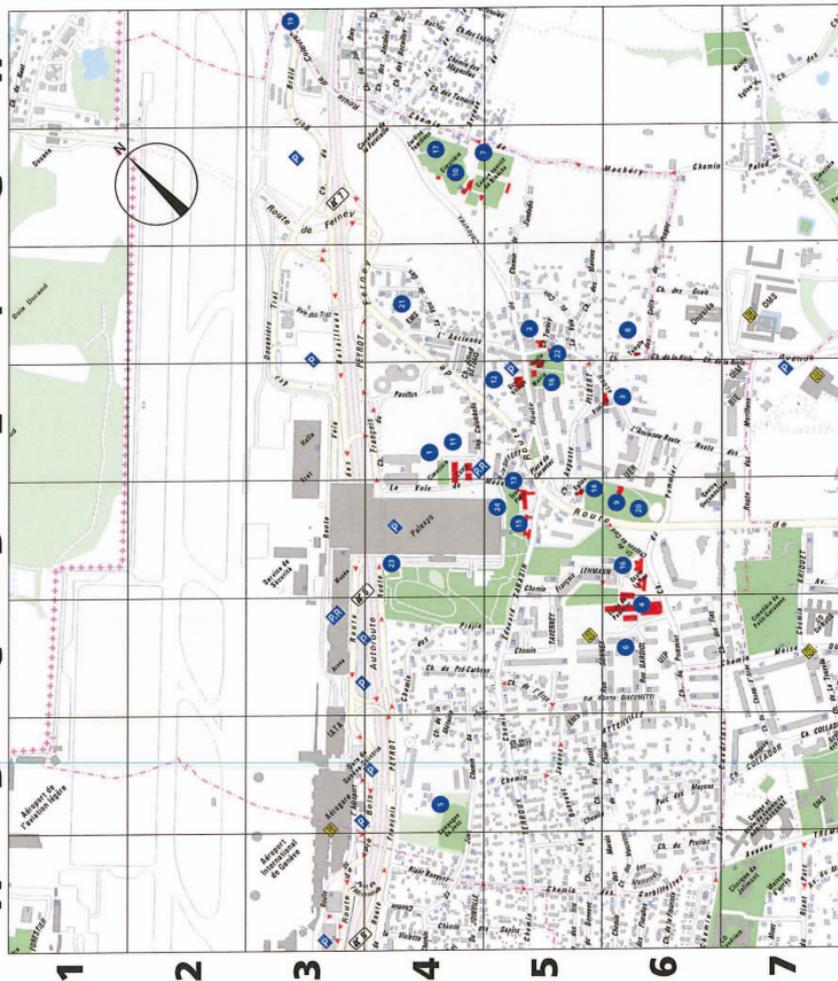
Echelle: 1:10 000

Édition 2011

- Chemin de fer
- Lignes de bus TPG
- Arrêts de bus avec numéros des lignes de passage
- Arrêts terminus avec numéros de lignes
- Parings
- Parings couverts
- Déchetteries - Eco-Points - Points de collecte
- Parcs à chiens
- Interdits aux chiens
- Park and Ride
- Places parking handicapés

Photos: Stéphane Besson - Grand-Saconnex
Sources: Service de l'urbanisme et de la voirie de la Ville du Grand-Saconnex

- 1 Ancien Cimetière F-4
- 2 Ancienne Mairie F-5
- 3 Bassin de natation E-6
- 4 Bâtiments communaux C-6
- 5 Ecole du Pommier, Salle du Pommier, Ecole du Centre, La Pommier, Salle de la Pommier A/B-4
- 6 CAS C-6
- 7 Centre d'action sociale G-4/5
- 8 Chapelle protestante F-6
- 9 Châteaux du Blanché D-6
- 10 Lieu de recueillement G-4
- 11 C.VHS E-4
- 12 Centre de voirie, horticole et de secours (Sapeurs pompiers) E-5
- 13 Ecole Village D-5
- 14 Centre de loisirs D-5
- 15 Église catholique D-5
- 16 St-Hippolyte D-5
- 17 Ferme Sarasin D-5
- 18 Police municipale Cliche-gardièrie La Roulotte D-6
- 19 Restaurant scolaire 1, Ludobusque, Salle de Sacromay D-6
- 20 Salle La Tour, Salle de réunion, Salle de la Tour, Centre de gymnastique «La Tour», Salle de gymnastique «La Tour», Centre médico-scolaire, Restaurant scolaire 2 G-4
- 21 Jardins familiaux E-5
- 22 Mairie E-5
- 23 Services administratifs H-3
- 24 Services sociaux H-3
- 25 Place de l'Éto D-6
- 26 Résidence de Sacromay F-4
- 27 EMS (Résidence pour personnes âgées) E-5
- 28 Salle Communale des Daliées E-5
- 29 Service technique D-4
- 30 State parc D-5
- 31 Terrain de sports et de jeux D-5
- 32 Ecole Primaire
- 33 Police Municipale
- 34 Ferme Sarasin
- 35 Chemin Edouard-Sarasin 47
- 36 1218 Le Grand-Sacromay
- 37 Téléphone: 022 939 70 70
- 38
- 39
- 40
- 41
- 42
- 43
- 44
- 45
- 46
- 47
- 48
- 49
- 50
- 51
- 52
- 53
- 54
- 55
- 56
- 57
- 58
- 59
- 60
- 61
- 62
- 63
- 64
- 65
- 66
- 67
- 68
- 69
- 70
- 71
- 72
- 73
- 74
- 75
- 76
- 77
- 78
- 79
- 80
- 81
- 82
- 83
- 84
- 85
- 86
- 87
- 88
- 89
- 90
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- 96
- 97
- 98
- 99
- 100



- ### Répertoire des artères
- Aéroport, route de l' A/C-3
 - Ancienne route, l' E/F-4/8
 - Batailleville, chemin Jaques- C/C-5/6
 - Batallieux, route des E/F-4
 - Bèlèms, chemin Alfred- C/C-3
 - Bogard, chemin de A/B-5
 - Canettes, place de D/E-5
 - Chapeau-du-Curé, chemin du D-6
 - Charnus, chemin de la B-5/6
 - Colombelle, impasse E-4
 - Cooreux, route de E/H-3/5
 - Corillatras, chemin des A-4/6
 - Crèdes, chemin de C/D-5/6
 - Chef-de-Pont, chemin des E/G-1/3
 - Douanrière, route C-6/7
 - Duboula, chemin Moise- B/C-5
 - Erse, chemin de l' B/C-5
 - Fernys, route de D/G-1/7
 - Fris, chemin des C-4
 - Gronil, chemin de G/H-4
 - Guarotti, rue Alberto- C-5/6
 - Jonc, chemin du A/C-4/5
 - Lehmann, chemin François- D-5/6
 - Machkary, chemin de G/H-4/6
 - Maisons, chemin des F-5
 - Marsis, chemin des A-6
 - Massettes, chemin des A/B-6
 - Ménil, chemin de C-4
 - Ménil, place de la B/C-4
 - Ménil, place de la D/F-7
 - Morillons, route des B-5
 - Pastel, chemin du E-4
 - Pavillon, chemin du A/F-3/4
 - Peyrat, route François- C/E-6
 - Pommier, chemin du A/B-3/4
 - Pré-Bols, route de C/D-5
 - Pré-Bols, chemin de B/C-4/5
 - Préjols, chemin des A-6
 - Prolier, chemin du A-4
 - Rian-Bosquet, chemin A-4
 - Ricols, chemin de la E/F-6/7
 - Sandedis, chemin de FIG-5
 - Sarasin, chemin Edouard- B/D-5
 - Siffert, rue de D/E-4/5
 - Sonneux, rue Henri- C-5/6
 - Tourmey, chemin C/D-5
 - Torrey, chemin A/B-5
 - Torrey, chemin F-5
 - Vibert, chemin Auguste- D/E-5
 - Voie-de-Gex, la F-4
 - Voie-de-Hobbes, la D-4/5
 - Voie-de-Trac, la E/F-5
 - Voie-de-Cah, la F-5



